

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
1973 - 12^e année Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 55-56

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren
Secrétariat et rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

WYNAND DE BERLO, LIGNAGER DU SLEEUWS

Wynand de Berlo, fils cadet de Guillaume et de Jeanne de Locquenghien, fut baptisé en l'église paroissiale de Fologne (Veulen) le 4 octobre 1586¹.

Il eut comme parrain le prévôt de la cathédrale de Liège, Wynand de Wyngaert; comme marraine, noble dame Marie d'Argenteau, épouse de Jean de Berlo, comte d'Hozémont, vicomte de Looz, seigneur de Fologne, Brèges, Sclessin et Keerbergen, cousin-germain de son père².

Capitaine d'infanterie au service du Roi d'Espagne, Wynand épouse, le 30 novembre 1616, Catherine Raetz von Frentz³.

Le 15 février 1613, sa mère, Jeanne de Locquenghien⁴, dame de Nieuwenhove, fille de Jean, le célèbre bourgmestre et amman

¹ Arch. Etat Namur, Fonds de Gaiffier, n° 74. B.R.B. Houwaert II 6497, f° 177. Les seize quartiers de Wynand de Berlo sont : Berlo - Duras - Cortenbach - Schoofs - van der Meeren - Cuyck - van der Noot - Herbais - Locquenghien - Tintellier - Nieuwenhove - Maes - van der Gracht - Huyghen - Hallewijn.

² Wynand de Wyngaert, reçu chanoine noble au chapitre St-Lambert, de Liège, le 10.11.1540. Fils de Jean, gouverneur de Bois-le-Duc et d'Elisabeth de Heym. Elu doyen de St-Lambert le 30.10.1564, puis grand-prévôt le 11.9.1580. † 23.6.1593. Cf : Chev. DE THEUX DE MONTJARDIN : *Le chapitre de St-Lambert à Liège*, Bruxelles 1870/71, T. III, p. 88.

Marie d'Argenteau était la fille de Guillaume, comte d'Esneux et de Jeanne d'Autel.

³ Raetz von Frentz : de sable à la croix d'or. Catherine, fille d'Arnold, maréchal du Prince Electeur de Bavière, et de Pétronille von Baeren zu Schönewau. B.R.B. Houwaert II 6497, f° 177-Mss II 4660, f° 325 et G 761, f° 313. - Arch. Etat Liège, Fonds Le fort 1^{re} partie II, f° 184. - A. FAHN : *Geschichte der Kölnischen geslachten*, Köln 1848, f° 348/9.

⁴ Jeanne de Locquenghien, ° 18.7.1545. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par le seigneur de Cruninghe (Thierry de Cruninghe, chevalier de Jérusalem, † 20.7.1556 : ✕ 1) Anne de Coster : ✕ 2) Catherine Berkman, dame d'Iterbeek ; ✕ 3) Catherine Swelden van Ombeke. Cf : HERCKENRODE : *Nobiliaire des Pays-Bas*, Gand 1862, T. I, p. 593 ; par Madame de Saventhem (probablement Catherine de Nassau, épouse de Wouter van der Meeren, sgr de

de Bruxelles, et d'Anne van der Gracht, lui avait cédé la terre de Nieuwenhove ; il en fait relief le 29 juillet de la même année ⁵.

Le fief de Nieuwenhove, sur les bords de la Zuun, dépendait de la baronnie de Gaasbeek : il comportait 30 bonniers de terres et 20 bonniers de prairies, avec un château dit « t'hof van Muller » et un petit manoir appelé « ter Borch » ⁶.

Ce bien provenait des Swaeff. Nicolas Swaeff, échevin du Sleuws (1393), en fit relief le 5 mai 1417 ; sa fille Mathilde

Saventhem) et par Madame l'amante (femme d'Henri de Stradio, sgr de Malève, fils de Guillaume et d'Hélène t'Seraerts. Amman de la ville de 1533 à 1546. Reçu au lignage Sleuws le 13.6.1528. Cf : HENNE et WAUTERS : *Histoire de la Ville de Bruxelles*, 1855, T. II, p. 507 ; G. DASAERT : *Une vieille famille bruxelloise, les t'Seraerts*, in TABLETTES DU BRABANT, II, p. 383 ; Dr SPELKENS : *Le Lignage Sleuws*, in TABLETTES DU BRABANT, V, p. 139).

Locquenghien : d'or semé d'hermines, au lion de sinople, armé et lampassé de gueules. B.R.B. Mss G 1351, f° 5 - et notre article : « Quartiers de Jean de Locquenghien » in *Le Parchemin*, n° 149, 1970, pp. 196 à 213.

⁵ Arch. Etat Namur. Fonds de Gaiffier n° 299 : « Le 29 juillet 1613 Mesire Wynand de Berlo, fils cadet de Guillaume de Berlo, par donation au lieu de partage faite par dame Jeanne de Locquenghien, sa mère, relève le bien et cense gisante à Nieuwenhove sous la paroisse de Leeuw-St-Pierre, avec la maison, édifices, étables y appartenans et annexé avec les terres labourables et autres appartenantes demeuré à la ditte dame par décret du Conseil de Brabant, le dernier d'août 1594. » (Nota : Jeanne était veuve depuis le 16.10.1589).

Cette terre était loin d'être une baronnie. Néanmoins, le petit-fils de Wynand de Berlo, Pierre-Philippe de Dhaem (fils d'Hubert, avocat au Conseil provincial de Luxembourg et prévôt d'Arlon, et d'Anne-Louise de Berlo), avait des visées nobiliaires ; dans un acte passé devant le notaire De Witte, de Bruxelles, le 10.6.1686 (reg. 1797), il prend le titre de baron de Nieuwenhove.

Aussi n'est-il pas étonnant que le Conseil provincial de Namur le condamna, le 21 juillet 1701, à 50 florins d'amende pour « avoir pris le titre de baron de Ninove (!) et s'en aller piaffant par cette cour et ville de Bruxelles dans un carrosse portant sur les quatre côtés ses prétendues armoiries surmontées d'une couronne de baron » (cité dans *Annuaire noblesse belge*, 1922, I, 157).

De même l'acte de décès de sa mère, à Leeuw-St-Pierre, le 27.12.1680, porte : « Anna-Ludovica, baronessa de Berlo et Nieuwenhove ».

Dans un acte passé devant les échevins de Leeuw-St-Pierre le 8.11.1688, Philippe se qualifie cette fois de « baron de Damme ».

Une partie du château de Nieuwenhove existe encore, et est la propriété du comte Christian de Limburg Stirum. Au-dessus de la porte d'entrée figurent, sous une couronne comtale, des armoiries qui doivent vraisemblablement être Berlo (d'or à deux fasces de gueules) et Provins (d'azur à une fleur de lys d'or acc. de six étoiles à six rais du même, 3, 2 et 1). Notons que Philippe de Dhaem avait épousé en secondes noces, à Bruxelles, N.-D. de la Chapelle, le 28.12.1681, Anne-Marie de Provins, fille d'Hubert et de Louise de Berlo. Comme ce n'est que le 13 juin 1738 que Pierre-Benoit de Dhaem fut anobli et obtint concession d'armoiries, il semble bien que Philippe se borna à apposer les armes de sa mère et celles de sa femme.

Philippe était aussi connu pour son caractère difficile : en 1678, il avait fait fermer les portes de l'église de Franquénée, un dimanche, empêchant ainsi la célébration de l'office ; en 1692, il se battait en duel avec le prince de Nassau ; en 1701, il était attrait en justice pour coups portés à ses domestiques. (H. DE RADIGUÈS : *Echevins de Namur*, ANNALES STÉ ARCHÉOLOGIE DE NAMUR, Tome 25, Namur 1905, pp. 381 et 382).

⁶ A. WAUTERS : *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles 1845, T. I., p. 95.

releva ce fief le 24 juin 1447, avec son époux, Jean *van der Meeren*, échevin de Bruxelles (1446) ; leur fils aîné, Henri (échevin du *Sleeuws*, 1469), époux de Jeanne *van Cuyck*, le releva à son tour, le 24 octobre 1460. Son fils Philippe, mari de Maximilienne *van der Noot*, en fait relief le 31 août 1499. Après lui Nieuwenhove passa successivement à leur fils cadet, Philippe, chanoine à Liège (relief du 9.4.1526), puis au frère de ce dernier, Charles *van der Meeren*, chanoine à Lierre ; celui-ci cède Nieuwenhove le 3 mai 1593 à Jeanne *de Locquenghien*, sa nièce par alliance (belle-fille de sa sœur Louise et d'Yvain *de Berlo*).

Le château fut brûlé lors des troubles dus aux guerres de religion, mais reconstruit vers 1608⁷.

Wynand *de Berlo* alla sans doute l'habiter, puisque ses premiers enfants sont baptisés en l'église de Leeuw-St-Pierre : Frédéric, le 14.10.1617 ; Pétronille, le 22.12.1618 ; Anne, le 17.10.1620 ; Anne-Louise, le 19.7.1622 ; Catherine et Wynand, le 18.3.1623⁸.

Les deux derniers : Melchior et Jeanne-Marie (qui épousa Henri-Charles *de Dongelberg*, baron de Resves) sont nés à Bruxelles et baptisés en l'église Ste-Catherine, respectivement le 15.2.1627 et le 26.1.1629. Les époux *de Berlo* s'étaient en effet installés dans une maison proche du Béguinage⁹.

Comment Wynand *de Berlo* devint-il lignager du *Sleeuws* ?

Son acte d'admission du 13 juin 1650 précise que sa mère est la sœur de feu Antoine *de Locquenghien*¹⁰.

Cet Antoine, fils de Jean, précité, et d'Anne *van der Gracht*, naquit à Bruxelles le 14 août 1561 ; il avait été tenu sur les fonts

⁷ N.-J. VAN DEN WEGHE : *Een bijdrage tot de geschiedenis van Sint-Pieter-Leeuw*, Wetteren 1931, pp. 369 à 371. Greffe scab. Leeuw-St-Pierre, reg. 10.821 bis. B.R.B. Mss 13.543. Arch. Etat Namur, fonds de Gaiffier, n° 299. B.R.B. Mss II 6524 : « Fiefs de Gacsbeek », f° 81 et 85.

⁸ A.G.R. reg. par. microfilm J.L. 567.

⁹ Arch. ville Bruxelles. Reg. par. Ste Catherine. Testament de Wynand *de Berlo*, 19.11.1661. A.G.R. Notariat Brabant, reg. 1819.

Après Wynand *de Berlo*, le château de Nieuwenhove passa à sa fille Anne-Louise, épouse d'Hubert *de Dhaem*, morte le 27.11.1680 ; ensuite à leur fille Marie-Anne, mariée à Jean-Bte *de Wiltheim*, sgr de Waldbredimus, " Luxembourg 17.9.1633, fils d'Eustache et de Marie *de Benninck*, ainsi qu'à leur fils Philippe.

Ce dernier vendit sa part, le 23 octobre 1688 : « vingt cinq bonniers de prairie, trente cinq bonniers de terre y compris château, viviers et tout ce qui en dépens pour 18.000 fl. une fois et cinquante patacons pour un joyeau pour la dame compagne du sieur vendeur. » L'acquéreur était Pierre *Fariseau*, né à Bruxelles (Ste Catherine) le 30.11.1641, sgr de Steenokkerzeel, Sterrebeek et Tourneppe, annobli le 13.8.1698, époux de Catherine *Robijns*, fille d'Arnould et d'Anne *van den Broeck*. (A.G.R. « Accroissements 1933, n° 106 - A.N.B. 1888, renseignements aimablement fournis par Mr Robyns de Schneidauer).

Marie-Anne céda sa part au même acheteur le 29.4.1689. (Greffe scabinal Leeuw-St-Pierre, reg. 4578 et 4579).

¹⁰ Arch. Ville Bruxelles, reg. adm. 3371, f° 191 ; repris par le Dr Spelkens in TABLETTES DU BRABANT, T. V, p. 170.

baptismaux par le Cardinal de Granvelle, premier archevêque du nouveau diocèse de Malines, primat des Pays-Bas et membre du Conseil d'Etat ; par le chancelier de la Toison d'Or, Philippe de Nigri, évêque d'Anvers, et par Mademoiselle de Wemmel¹¹.

Il fut admis au *Sleeuws* le 15 juin 1588¹², son père Jean l'ayant été le 13 juin 1542¹³, du chef de son grand-père maternel Jean de Nieuwenhove (admis le 13.6.1525), seigneur de Coekelberg, époux d'Yde Maes, fille de Jean et d'Yde van Dijke¹⁴.

¹¹ B.R.B. Mss 1351, f° 6. H.C. VAN PARYS : *Les trois Locquenghien, sergents-majors de la ville de Bruxelles*, in *Le Parchemin*, n° 47, juin 1959, p. 2. La famille Taye possédait la seigneurie de Wemmel, érigée en baronnie en 1628, en marquisat en 1688. Mademoiselle de Wemmel doit probablement être une des filles d'Adrien II, échevin et bourgmestre de Bruxelles, admis au *Serhuys* en 1556 : Marguerite ou Catherine. Cf. : R. DESSOER : *Geschiedenis van Wemmel*, Brussel 1945, et *BRABANTICA*, II, 2° partie, p. 52.

¹² Dr SPELKENS, o.c., p. 148.

¹³ Arch. Ville Bruxelles, reg. adm. 3371, f° 76 et 77.

¹⁴ B.R.B. Mss Houwaert II 6539, f° 36. Malgré la similitude du nom, cette famille Nieuwenhove n'a pas de lien avec le fief de Nieuwenhove appartenant aux Berlo. J. LINDEMANS, dans *Brabantse geslachten*, n° 22, (1948), signale qu'elle doit son nom au t'Hof van Nieuwenhove, à Opwijk.

Jean de Nieuwenhove portait : d'arg. à une fasce de gueules, chargée d'un lion d'azur issant du bord inférieur, surmontée de trois merlettes de sable rangées, (Ursene).

Maes : d'arg. à la tête d'homme de sable, acc. de trois étoiles à six rais de gueules, posées deux en chef, une en pointe. (Houwaert, II, 6539, f° 36).

Wynand de Berlo descendait aussi du *Sleeuws* par sa grand-mère paternelle : Louise van der Meeren, épouse d'Yvain de Berlo, citée ci-avant, petite-fille de Philippe, échevin du *Sleeuws* (1469) et de Jeanne van Cuyck.

Dans le Mss de Roovere, n° 19439, f° 198, l'auteur commet une erreur lorsqu'il donne Marie de Nieuwenhove (épouse de Pierre de Locquenghien) comme fille de Philippe et de Marguerite van der Meeren, alors qu'elle est leur petite-fille : il saute une génération, celle de Jean de Nieuwenhove × Yde Maes, cette dernière veuve de Barthélémy van Meerbeke. Cette erreur est déjà commise par van Halen (Mss 21.753, f° 559). Le Dr Spelkens a repris cette mention fautive dans son étude du lignage *Sleeuws*. Quant à Houwaert, dans son « liber familiarum », il émet l'hypothèse au f° 189 (van der Meeren) que Philippe de Nieuwenhove et Marguerite van der Meeren soient les parents de Marie, mais au f° 355 (Locquenghien) il note bien que Marie de Nieuwenhove est fille de Jean et d'Yde Maes. (Voir aussi B.R.B. Mss II 6548, f° 36).

D'ailleurs dans le to. 9 des preuves, f° 287, il donne copie du traité de mariage (13.5.1513) de Pierre de Locquenghien et de ladite Marie de Nieuwenhove, « fille unique de Jean ».

Dans le Mss II 6489, f° 184, il écrit : « Peeter de Locquenghien heeft tr. Marie van den Nieuwenhove dr q. Jans daer moeder aff was q. Joff. Yde Maes. »

Dans *Oude brabantse geslachten - Nieuwenhove* (n° 22, 1948), J. Lindemans établit correctement la filiation, mais il attribue à Jean de Nieuwenhove un premier mariage avec Marie van Meerbeke (° 1481), fille de Bartholomé et d'Yde Maes, celle-ci seconde femme dudit Jean.

Yde Maes ne peut avoir épousé son gendre, car la fille de son premier mariage décéda après elle. En effet, Yde Maes était morte avant mars 1529, date de l'inventaire de sa maison mortuaire, et elle était veuve de Jean de Nieuwenhove depuis le 12.8.1526. Par contre Marie van Meerbeke comparait en 1528 (Houwaert, II 6492, 233) comme mamboiresse des enfants de Pierre

Antoine de Locquenghien fut à plusieurs reprises échevin et receveur de la ville, ainsi que surintendant du canal.

Quant à Wynand, âgé de soixante-six ans, il ne pouvait plus guerroyer pour son souverain ; ce dernier lui avait octroyé la charge, plutôt honorifique, de conseiller de guerre, mais Wynand songeait à participer à la direction de la cité, où il s'était établi depuis près de trente ans.

C'est la raison pour laquelle il se fait délivrer par le Conseil de Brabant, le 18 mai 1652, une attestation de brabançon et de lignager de *Sleeuws* en ces termes :

« dict et déclare que ledit Baron de Berlo pour sa naissance » en la terre de Foulogne¹⁵ est capable de déservir office ès Brabant et de jouyr des prérogatives compétans à ceux du lignage » de *Sleeus* auquel il reste reçu et admis. »¹⁶

de *Locquenghien*, veuf depuis le 15.11.1526 de Marie de *Nieuwenhove*, sœur utérine de Marie van *Meerbeke*. Cette dernière vivait encore en 1553 (*Houwaert*, II 6491, 16).

Il ne peut s'agir non plus d'un second mariage de Jean de *Nieuwenhove*, puisqu'à sa mort il était toujours époux d'*Yde Maes*.

A. WAUTERS, dans son *Histoire des environs de Bruxelles* (T. III, p. 113), est plus prudent en écrivant que ledit Jean « paraît avoir épousé Marie van *Meerbeke* » ; mais par contre il qualifie Marie de *Nieuwenhove* (× Pierre de *Locquenghien*) de petite-fille de Jean de *Nieuwenhove*, alors qu'elle est sa fille.

L'on comprend que la Commission des preuves de notre association doive se montrer exigeante en ce qui concerne les éléments produits à l'appui d'une demande d'admission !

¹⁵ Wijnand avait produit un certificat de baptême délivré le 9.12.1638 par l'écouète et les échevins de la seigneurie de Veulen, duché de Brabant, ainsi conçu :

« Anno millesimo quingentesimo octoagesimo sexto hic natus est die decima » quarta mensis octobris, baptisatus nobilis Wijnandus a Berlo ; patrinus et » matrina fuere Rns Prepositus cathedralis Ecclesie Leodensis generosus Dnus » Wijnandus a Wijngaert et nobilis Domina Maria ab Argenteau coniux » nobilis ac generosi Joannis de Berlo, comitis Hosemontis, vice-comitis Los- » sensis, Dni temporalis hujus loci ac domini de Fellonia. »

Il peut paraître étonnant que Veulen (Fologne), situé à quelque neuf kilomètres au sud-est de Saint-Trond, et à peu de distance de Looz, soit déclaré terre brabançonne.

C'est que, en effet, en 1206, Louis IV, comte de Looz, par ses conventions matrimoniales avec Alcide, fille du duc de Brabant Henri I, renonça à toutes ses prétentions sur Maestricht et les villages qui en dépendaient, dont Fologne.

Cette cession fut confirmée en 1214 par l'Empereur Frédéric II. Fologne était donc alors une seigneurie brabançonne. Sur le plan judiciaire, elle relevait de la Cour du Vroenhof, à Maestricht, et était régie par les coutumes du Brabant.

Cf Chev. G.J. DE CORSWAREM : *Mémoire historique sur les anciennes limites et circonscriptions de la province de Limbourg*, BULLETIN DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUES, Tome VII, 1857, pp. 81, 128 et 313. - Prof. J. BAERTEN : *Het graafschap Loon*, Assen 1969, pp. 84 et 86. - J. RUWET : *La Principauté de Liège en 1789*, COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, Bruxelles 1958, p. 69. - J. DE RAS : *Histoire de Maestricht depuis son origine jusqu'au 12^e siècle*, Louvain 1899, pp. 48 et 98.

¹⁶ A.G.R. Papiers famille « Locquenghien », n° 20. Conseil de Brabant : « opinion », n° 1609, anno 1652.

Ainsi qualifié, il adresse le 28.1.1653, par l'intermédiaire de son cousin-germain, Jean-Christien de Locquenghien¹⁷, une requête au Gouverneur général des Pays-Bas, l'archiduc Léopold, fils de l'Empereur Ferdinand II¹⁸.

« A son Altesse Sérénissime,

» Christian de Locquenghien, fils de feu Antoine de Locquenghien, chevalier, seigneur de Melsbroeck, etc., expose que sa parenté avec Messire Wynand, baron de Berlo, seigneur de Nieuwenhove, etc., l'amène à présenter à Votre Altesse Sérénissime que le dit seigneur baron a maintenant l'âge qui le dispense de ses obligations militaires dans cette cité, et ne voulant rester inoccupé et sans continuer de servir cette Maison, il s'est présenté dans les familles et lignages de cette ville, espérant obtenir, avec la faveur de votre Altesse Sérénissime, une place dans le magistrat, à l'exemple de son aïeul maternel, Messire Jean de Locquenghien, baron de Pamele, qui a exercé les fonctions de bourgmestre et d'aman de cette ville de Bruxelles, et est l'auteur du Canal d'Anvers. A cette fin le requérant a obtenu une attestation du Conseil de Sa Majesté en Brabant, avec l'intervention de l'Office fiscal, comme il se voit par les copies certifiées qui sont présentées avec ce mémoire, et par laquelle il est reconnu brabançon et ainsi capable d'accéder aux fonctions et offices de ce Pays.

» Il a été proposé et nommé avec d'autres, lors de l'élection, et il est dans les habitudes de présenter à votre Altesse des personnes aptes à ces magistratures.

» Il se fait qu'il est à égalité de voix avec son compétiteur, lors du vote du collège, et ainsi la décision est tenue en suspens.

» Mais comme l'autorité et le pouvoir de Votre Altesse ne sont pas liés par ladite élection, il importe, pour sauvegarder cette autorité, de faire un exemple, comme autrefois il fut fait et pratiqué par l'Archiduc Albert, de sainte mémoire; en faveur du père du suppliant, comme le fit aussi le Prince de Parme pour le baron de Wesemael, maintenu trois ans consécutifs comme bourgmestre¹⁹, et aussi pour le frère du suppliant sous le gouvernement du grand Prince Cardinal Infant²⁰, et pour beaucoup d'autres sous

¹⁷ Jean-Christien de Locquenghien, ° Bruxelles 17.6.1595, gentilhomme de la Chambre de l'Electeur de Brandebourg; fils d'Antoine précité, et de Catherine de Mepsche. Lui aussi reçu au *Sleeuws*, le 13.6.1635. (Dr SPELKENS, o. c., p. 164). - Abbé STROOBANT : *Généalogie de la Maison de Locquenghien* in *ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE*, 1854/1857 - B.R.B. Mss de Roovere, n° 19459, f° 198 et Mss G. 1351.

¹⁸ A.G.R. Papiers famille Locquenghien, n° 20. Original en italien.

¹⁹ Lancelot Schets de Grobbendonck, seigneur de Wesemael, bourgmestre de Bruxelles en 1586/87. (HENNE et WAUTERS : *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles 1855, T. II, p. 50. - B.R.B. Mss II 6542, f° 90 et 91). Reçu au *Sleeuws* le 13 juin 1571 (Dr SPELKENS, o. c., p. 147).

²⁰ Charles de Locquenghien avait été nommé bourgmestre de Bruxelles en 1648; il cumula pendant quelques mois cette charge avec celle de sergent-major de la ville. Cf article précité de H.C. VAN PARYS in *Le Parchemin*, n° 47, 1959.

le gouvernement de Don Francisco de Melo²¹ et du marquis de Castel-Rodrigo²² : tous ont été choisis en dehors de l'élection pour éviter les inconvénients des ligues et la partialité qui se rencontre dans ces lignages.

» Je prie donc Votre Altesse Sérénissime d'avoir la bonté, lors du prochain remplacement de ces magistrats de notre ville, d'attribuer audit baron de Berlo la fonction de Bourgmestre ou celle de superintendant du Canal.

» C'est en considération tant du fait qu'il est le petit-fils de l'auteur dudit canal, que des services particuliers rendus aux Princes et Ducs de Bavière que nous avons écrit cette lettre de recommandation à votre Altesse Sérénissime. »

Le Magistrat de Bruxelles était composé d'un premier bourgmestre, de sept échevins, deux trésoriers et un surintendant du canal, tous issus des lignages. Depuis les troubles de 1420, un second bourgmestre, deux receveurs et six conseillers étaient choisis parmi les Nations.

C'est le Souverain ou, en son nom, le Gouverneur général qui désignait les magistrats municipaux. Durant une brève période, Bruxelles avait obtenu de Marie de Bourgogne le privilège de nommer ses édiles. Mais le pouvoir de Marie s'étant raffermi par son mariage avec Maximilien d'Autriche, des lettres patentes du 22 juin 1480 abrogèrent ce privilège.

Chaque année, le 13 juin, les échevins se réunissaient lors de la « Keuze », et adressaient au Gouverneur une liste de vingt et une personnes appartenant aux sept lignages ; parmi elles, celui-ci faisait son choix, prorogeant éventuellement le mandat des bourgmestres et échevins en fonction.

Une fois installé, le premier bourgmestre et les sept échevins élaient sur une liste de quarante-neuf candidats présentés par les Nations, le second bourgmestre, les deux receveurs et les six conseillers destinés à compléter le collège.

En principe, le Chancelier de Brabant devait donner son avis sur les personnes proposées, afin de s'assurer qu'elles étaient « capables, catholiques, entièrement attachées et affectionnées à notre sainte religion et au service de Sa Majesté » ; mais bien souvent le Magistrat ne se soumettait pas à cette formalité et présentait la liste des élus après que ceux-ci fussent déjà installés.

²¹ Don Francisco de Melo, marquis de Tor et Laguna, capitaine général de l'armée d'Alsace ; nommé gouverneur général après le décès du Cardinal-Infant (9.11.1641), jusqu'à la désignation du marquis de Castel-Rodrigo. (HENNE et WAUTERS, o. c., T. II, p. 62 - *Biogr. nationale*, T. 14, col. 320 à 324.)

²² Emmanuel de Moura Corte Real, marquis de Castel-Rodrigo, fils de Christophe et de Marguerite de Corte Real. † Madrid 30.1.1661. Nommé gouverneur général des Pays-Bas par Philippe IV le 25.4.1644. (*Biogr. nationale*, T. 15, article Ch. Piot, col. 317 à 323.)

Le traitement du premier bourgmestre s'élevait à 1.500 florins par an, à quoi s'ajoutait 3 à 4.000 florins comme député d'office aux Etats de Brabant ; le surintendant du Canal percevait, lui, 2.400 florins ²³.

On comprend que ces charges intéressaient Wynand de Berlo.

Il n'obtint cependant ni l'une, ni l'autre.

La surintendance du canal fut attribuée, le 9 juillet suivant, à Frédéric de Marselaer, plusieurs fois bourgmestre de Bruxelles depuis 1623, et dont la famille était en conflit constant avec les Locquenghien, à propos des droits de justice à Perk et à Melsbroeck ²⁴.

Quant à la place de bourgmestre, elle échut à Jacques-Philippe de Dongelberg, autre famille rivale des Locquenghien. Jacques-Philippe avait été admis au lignage t'Serroelofs en 1641. Il était le fils de Philippe, gruyer de Brabant, et de Quentine Borluut ²⁵.

Quelques années plus tard, sentant venir la mort, Wynand de Berlo dicte son testament au notaire A.B. De Crane, le 19 novembre 1661.

Il demande à être enterré au couvent de Jéricho, à Bruxelles, où sa fille Catherine est religieuse, et laisse Nieuwenhove au seul fils qui lui reste ²⁶, prénommé également Wynand, et mort célibataire, ainsi qu'à ses deux filles : Anne-Louise et Jeanne-Marie.

Il meurt le 9 décembre 1663 ²⁷. Sa veuve, Catherine Raetz von Frentz fit à son tour son testament devant M^e De Witte, à Bruxelles, les 19 septembre 1666 et 1^{er} août 1667 ; elle mourut deux ans plus tard ²⁸.

Jean de LAUNOIS

²³ L. GACHARD : *Précis du régime municipal de la Belgique avant 1794*, Collection de documents inédits concernant l'histoire Belgique, Bruxelles 1835. - H.C. VAN PARYS : *La Keuze ou vote des lignages pour l'échevinage* in B.L., n° 34, 1968, pp. 21 à 28.

²⁴ A. BRAUN DE TER MEEREN : *Descendance lignagère de Jean Aerts*, B.L., n° 31, pp. 38 et 39. - Marcel HOC : *Un magistrat bruxellois d'ancien régime, Frédéric de Marselaer*, in BULLETIN DU CRÉDIT COMMUNAL, n° 87, 1969.

²⁵ B.L. n° 9/10, 1963, p. 101. - HERCKENRODE : *Nobiliaire des Pays-Bas*, T. I, p. 667.

²⁶ Son fils Melchior, admis au *Sleeuws* le 13.6.1652 (Dr SPELKENS, o. c., p. 172), lieutenant-colonel au service du Roi d'Espagne, avait été tué en duel à Mons le 6 août 1655, par le colonel de Massier. (A.N.B. 1880, p. 85).

²⁷ B.R.B. Mess G 747, f° 284.

²⁸ Notariat Brabant, reg. 1794.

Amour, danse, musique, lignages

Les CUPIS de CAMARGO

Si la comtesse Du Barry et la marquise de Pompadour ont conquis d'une façon discutable mais efficace l'immortalité, qui sait encore qu'une bruxelloise de bonne souche régnait autant qu'elles sur le monde libertin du temps de Louis XV ? Sa notoriété débordait les salons où l'on ne se contentait pas de causer. Les parisiennes s'habillaient, se coiffaient, se chaussaient « à la Camargo », ou rêvaient de pouvoir le faire.

Marie-Anne de Camargo, qu'un rapport de police qualifie de « la fille la plus lubrique de Paris », était née à Bruxelles et baptisée en l'église Saint Nicolas le 15 avril 1710. Le texte primitif du registre paroissial nous apprend qu'elle était fille de Joseph Camargo et d'Anne de Smet conjoints et qu'elle avait pour parrain et marraine Josse van der Schueren et Marie-Jeanne Douwe. Une autre main a inscrit en surcharge le prénom « Ferdinand » devant le « Joseph » et les mots « Cupis alias » devant « Camargo ». En marge une note renvoie à une décision de la « cour spirituelle », inscrite en dernière page du registre. À cette page, malheureusement abîmée, nous trouvons la copie d'un acte daté de Bruxelles le 21 avril 1722 par lequel l'épiscopat enjoint au curé de Saint Nicolas « d'ajouter ou suppléer » les mots « de Cupis » à l'acte de mariage du requérant avec « dame » Anne de Smedt, le 2 août 1709, de même qu'à l'acte de baptême de leur fils Jean, le 23 novembre 1711, et à ceux de leurs autres enfants. La date de naissance de la Camargo est gentiment escamotée. En outre, la correction apportée à l'acte de baptême ne correspond pas exactement aux termes de l'acte rectificatif.

À peine âgée de seize ans, Marie-Anne de Camargo, déjà connue comme ballerine à Bruxelles, entama à Paris une carrière éblouissante dont le mérite ne revenait pas uniquement à la danse. Les rapports de police notent scrupuleusement que la Camargo fut la maîtresse successivement et parfois simultanément du Prince de Melun, gouverneur d'Abbeville du duc de Richelieu, maréchal de France ; du marquis de Firmaçon ; du marquis de Sourdis ; du comte de Clermont ; du sieur de Vitry, garde du Roi, sans oublier les personnages de moindre qualité qui meublaient les entractes.

Marie-Anne de Cupis de Camargo quitta les planches en 1751 et ne se fit plus remarquer que par sa charité et sa piété fervente. Elle s'éteignit à Paris le 28 avril 1770. Une épigramme méchante de Grimm fut sa seule oraison funèbre.

Tandis que Marie-Anne scintillait aux feux de la rampe, son père, Ferdinand-Joseph de Cupis de Camargo, ci-devant professeur de violon et maître à danser rue de la Montagne à Bruxelles, figu-

rait sur les listes de l'opéra de Paris comme « symphoniste externe » et « symphoniste des bals ». Chaque prestation lui était payée 10 livres, un pain et une bouteille de vin.

Malgré cette profession subalterne, ce mode de paiement proche de la mendicité — selon notre optique moderne — et la conduite vile de trois de ses enfants, ni Ferdinand-Joseph ni les siens ne furent considérés comme dérogeants, ainsi que nous le verrons plus loin.

Cependant un être plus intéressant devait émerger de cette famille peu banale.

Jean de Cupis de Camargo naquit à Bruxelles et fut baptisé à Saint Nicolas le 23 novembre 1711, ayant pour parrain et marraine Jean de Smet et Antoinette de Weerde. Son acte de baptême comporte les mêmes particularités que celui de sa sœur aînée.

Suivant la mode de son temps, Jean de Camargo enjoliva l'unique prénom de son baptême et se fit appeler « Jean-Baptiste ».

Emigré à Paris avec sa famille, il tint celle-ci très vite à distance ; à dix-huit ans, le 22 septembre 1729, il épousait Constance Dufour, fille d'un bourgeois de Paris. De cette union naquirent deux garçons : Jean-Baptiste et Marc-Suzanne-Jean.

Violoniste de talent, il devint petit à petit le virtuose qui fait courir les foules, se pâmer les jouvencelles et défraye de ses frasques la chronique mondaine.

Non content de triompher comme soliste, Jean-Baptiste de Cupis de Camargo se distingue aussi comme compositeur.

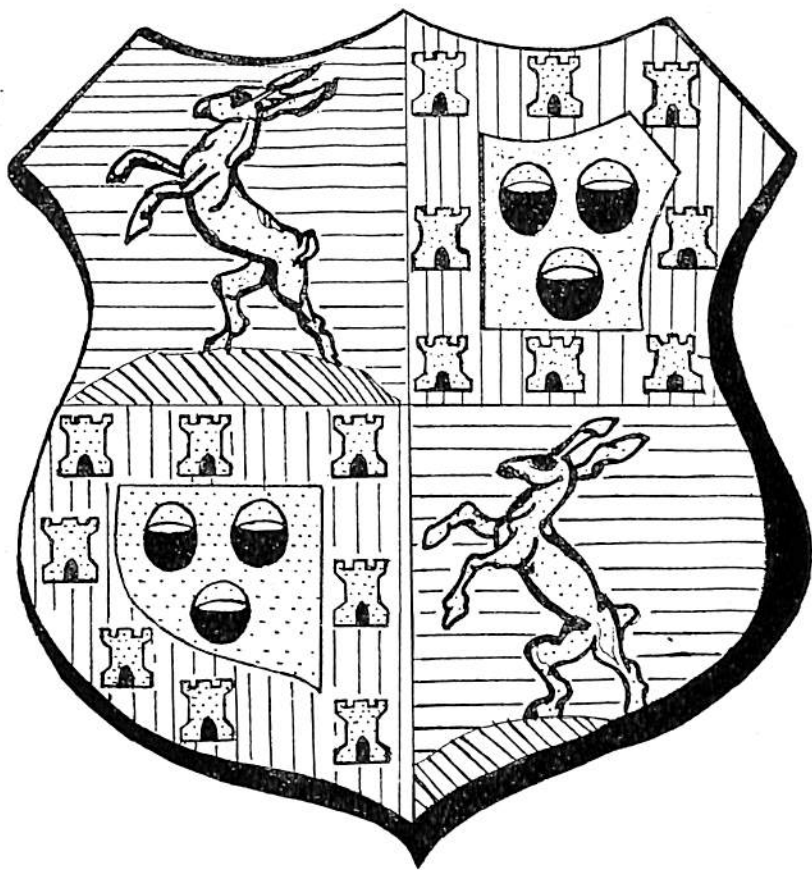
La postérité l'oublia quelque peu, mais récemment « Musique en Wallonie » a entrepris de restituer au compositeur bruxellois une place plus digne de ses mérites. Nous ne pouvons analyser ici toute son œuvre. Notons simplement que celle-ci, par son originalité et son inspiration, a contribué d'une façon non négligeable à l'évolution qui mena de Lulli à Mozart.

Pour le surplus nous renvoyons les lecteurs mélomanes à l'excellente gravure de six symphonies pour cordes (op. III) réalisée en 1973 par l'ensemble à cordes de l'Orchestre Symphonique de Liège, sous la direction de Gérard Cartigny. Celui-ci, chercheur avisé, a joint au disque une analyse fouillée, accompagnée d'une synthèse biographique dans laquelle nous avons puisé plus d'un renseignement. Grâce lui en soient rendues.

En 1750, Jean-Baptiste de Cupis de Camargo abandonna brusquement la musique et obtint la charge de Lieutenant du Parc Royal de Vincennes et d'Officier de la Capitainerie de la Garenne Royale ainsi que la propriété d'une maison « Le Chenil » et d'un terrain

dans le parc. Il se spécialisa dans la culture des pêches et acquit une nouvelle renommée par le succès de ses expériences — ce qui accrut considérablement sa fortune.

Notre singulier personnage s'éteignit à Montreuil près de Paris en 1788.



DE CUPIS DE CAMARGO

Ecartelé, au 1 et au 4, d'azur au daim rampant d'or sur une terrasse de sinople : au 2 et au 3, d'or à trois chaudrons de sable, à la bordure de gueules, chargée de huit châteaux d'or. Cimier : le daim naissant de l'écu.

Par une heureuse coïncidence, au moment même où Gérard Cartigny interprétait les six symphonies retrouvées de Jean-Baptiste de Cupis de Camargo, nous tombions en arrêt devant ce même nom dans la liste d'admissions aux lignages, publiée en 1869 par Désiré van der Meulen.

Hélas pour notre galerie de gloires lignagères, le *Cupis de Camargo* mentionné par van der Meulen ne s'identifiait pas au musicien mais à un cousin à la mode de Bretagne, personnage bien curieux de surcroît. Nous avons établi en annexe le tableau de ce cousinage.

Nous reportant aux procès-verbaux d'admission de l'année 1751, nous découvrîmes en outre que le *Cupis de Camargo* mentionné par van der Meulen s'appelait en réalité Pierre-Antoine-Joseph de *Hulder dit Bonchant*, né à Anvers le 26 mars 1711.

Licencié en lois en 1735, ce *de Hulder* se fit admettre comme avocat au conseil de Brabant et s'installa à Bruxelles.

Quelques années plus tard, après avoir réuni les preuves de son ascendance lignagère, P.-A.-J. *de Hulder* introduisit une demande d'admission au lignage Serroelofs du chef de Simon *van Ophem* (éch. 1417 etc.). Suivant le processus bien connu des membres de notre association, cette requête, la généalogie que nous reproduisons en annexe II et les pièces probantes furent examinées par les commissaires des sept Lignages, en leur séance du 28 avril 1751, sans provoquer la moindre opposition. L'admission de Pierre-Antoine-Joseph *de Hulder au Serroelofs* devint effective lors de l'assemblée générale des Lignages le 13 juin 1751 *.

A peine admis, Pierre-Antoine-Joseph *de Hulder* excipa de son appartenance aux Lignages pour demander de ce chef l'anoblissement avec permission de porter le nom et les armes de la famille « éteinte » de *Cupis de Camargo*.

La Camargo avait suffisamment fait parler d'elle et la musique de Jean-Baptiste *Cupis de Camargo* se jouait dans toutes les cours. Comment admettre l'extinction de leur nom et de leur famille ? Et pourtant P.-A.-J. *de Hulder* obtint gain de cause ainsi qu'en témoignent les lettres patentes dont voici un extrait :

« MARIE-THÉRÈSE, etc. De la part de notre cher et aimé Pierre-Antoine-Joseph de Hulder dit Debonchant, natif de notre ville d'Anvers, avocat au conseil de Brabant, nous a été humblement représenté qu'il est fils légitime de feu Balthazar de Hulder et de Françoise-Bernardine de Fusco Mataloni ; qu'il seroit issu d'une

* Nous remercions spécialement Mr H.C. van Parys d'avoir bien voulu nous communiquer les notes manuscrites de son prochain ouvrage « Les registres du Lignage Serroelofs ».

ancienne famille qui, selon la tradition qu'il en auroit, seroit originaire d'Irlande et d'extraction noble ; que son ayeul en est le premier qui se seroit venu établir en notre ville d'Anvers, où il n'auroit exercé aucun art mécanique ; que le remontrant descendroit du côté maternel en ligne directe de familles nobles et distinguées, comme il l'auroit fait vérifier par arbre généalogique et pièces justificatives devant quatorze commissaires des sept lignages patriciens de notre ville de Bruxelles, pour être admis en celui de T'Serroelofs, dont il a produit l'acte en copie authentique ; que du chef de son bisayeul maternel Alphonse de Fusco de Mataloni, bourgmestre de notre ville de Louvain, il seroit aussi admissible dans l'une des sept familles patriciennes en la même ville et comme la noble famille de son ayeule maternelle Anne-Hélène Cupis de Camargo, seroit entièrement éteinte, le remontrant qui n'auroit rien de plus à cœur que d'obtenir de notre clémence quelque grâce qui le mit à portée de pouvoir marquer mieux son zèle et son fidèle attachement à notre auguste maison, etc., nous supplioit dans cette vue de daigner l'anoblir pour autant que de besoin, etc., et de lui accorder la permission de porter, lui et ses descendants le surnom de la famille éteinte de Cupis de Camargo, avec les armoiries de la même famille, etc., Nous, ce que dessus, considéré..., voulant bien faire une attention favorable à la demande du suppliant..., lui avons accordé, comme nous lui accordons... le titre de noblesse et la permission de pouvoir porter le surnom et les armes de la famille éteinte de Cupis de Camargo, *pourvu néanmoins que cela ne préjudicie aux droits d'autrui, etc.* — Vienne, le 28 mai 1755. »

La rapidité de ce passage dans la noblesse est surprenante. Tout au long de l'ancien régime, nous l'avons vu maintes fois, l'appartenance aux Lignages constitue à Bruxelles l'atout majeur pour l'anoblissement. Mais il s'agit en général de familles dont le nom même figure depuis des générations aux Lignages. L'anoblissement dans ce cas consacre la lente osmose entre deux degrés (noblesse et lignages) d'une même société qui se distingue, par ses origines raciales, du reste de la population européenne. Cette théorie demande un développement que nous produirons ultérieurement.

Dans le cas présent, nous serions tentés de voir le déclenchement d'un mécanisme actionnant l'appartenance aux Lignages comme un ascenseur automatique pour la noblesse.

Mais la personnalité de Pierre-Antoine-Joseph de Cupis de Camargo, ci-devant de *Hulder dit Bonchant*, appelle encore une autre réflexion ; alors qu'on a dit et redit le népotisme des gens en place, nous voyons que cet homme nouveau est élu à la « keuse » dès l'année qui suit son admission aux Lignages et il le sera encore souvent (1752 - 1753 - 1754 - 1755 - 1756 - 1757 - 1758 - 1759 - 1760). Cependant, il n'occupera le poste d'échevin qu'en 1761.

Jean-Baptiste *de Cupis*, le musicien, apprit un beau jour que son lointain cousin *de Hulder* s'était emparé de son nom. Il s'en trouva fort affecté dans son honneur de mondain et s'en vint à Bruxelles réclamer justice, c'est-à-dire une réhabilitation de noblesse. Par leur mémoire de juillet 1773, les juges d'armes de la chambre héraldique répondirent que « Cupis s'était affecté à tort de la grâce accordée à *de Hulder*, grâce qui ne portait nullement atteinte à sa propre noblesse ». Jean-Baptiste *Cupis* ne se tint pas pour battu et, muni de la protection du duc *de Nivernais*, du duc *de Choiseul-Praslin* et de l'appui (intéressé, dit l'A.N.) de la chambre héraldique, il sollicita le titre de baron. Cette grâce lui fut refusée, principalement, semble-t-il, parce qu'il refusait de prendre l'engagement de s'établir définitivement dans un pays d'obédience autrichienne.

Les deux branches *de Cupis* prospérèrent donc parallèlement.

Pierre-Jean-Antoine eut entre autres un fils Englebert-François-Joseph qui fut reçu au Lignage Serroelofs le 13 juin 1768. Cette branche s'éteignit en 1854 en la personne d'une Marie-Anne *de Cupis de Camargo* (à ne pas confondre avec la danseuse du siècle précédent).

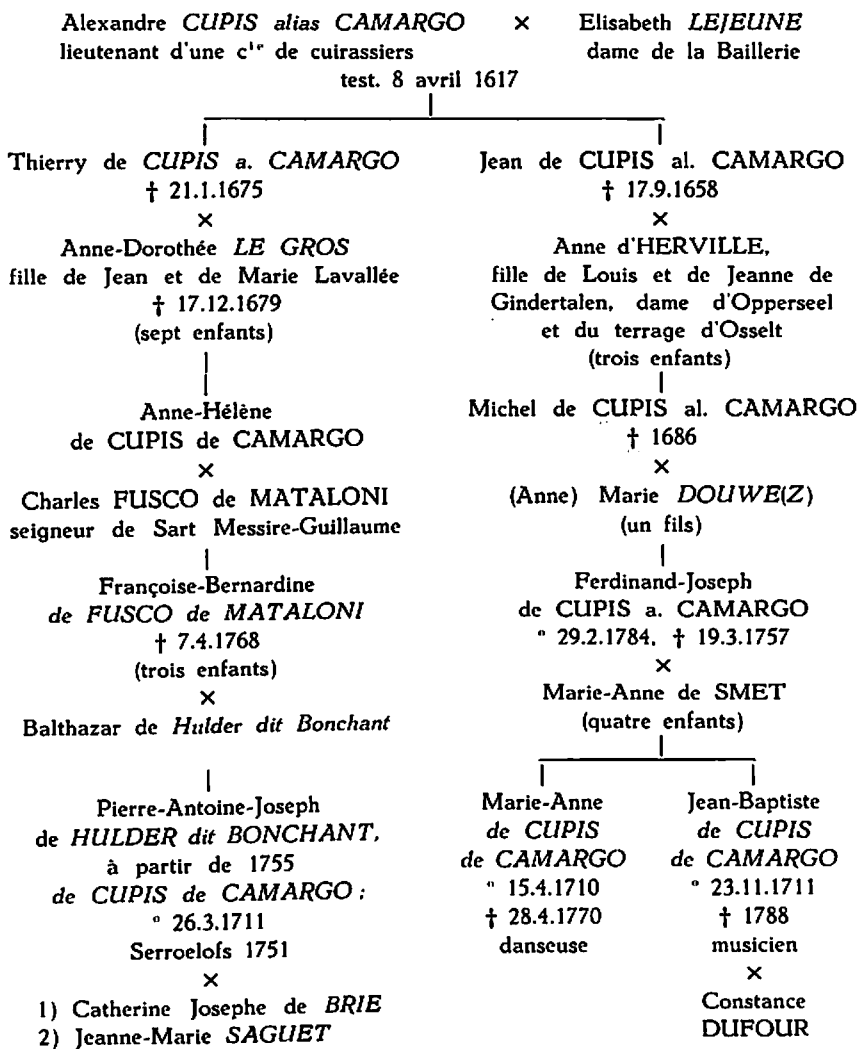
Par contre, nous perdons toute trace des enfants du musicien Jean-Baptiste. Peut-être leur descendance se propage-t-elle encore dans un pays étranger.

François SCHOONJANS

BIBLIOGRAPHIE

- *Annuaire de la Noblesse*, 1849 ; 1866.
- Gérard CARTIGNY : *Introduction aux six symphonies pour cordes (Op. III) de Jean-Baptiste Cupis de Camargo*.
- H.C. VAN PARYS : Notes pour la publication des *Registres du Lignage Serroelofs*.
- *Registres paroissiaux de l'église Saint Nicolas, Bruxelles*.

ANNEXE I



ANNEXE II

Petrus-Anthonius-Josephus de Hulder, dit de Bonchant. Filiation lignagère :

- I. Simon *van Ophem*, éch. du Serreolofs en 1417, 26, 32 et 39, brgm. 1430 × Jeanne *de Silly* dite *du Risoir* ou *van der Rijst*.
- II. Ywain *van Ophem* × Marie *van Assche*.
- III. Catherina *van Ophem* × Adam *van Berchem*, chev. (Br. 1159-1161).
- IV. Joanna *van Berchem* × Jan *van der Borch*, sgr de Neerysche.
- V. Catharina *van der Borch de Holtenberghe*, dame de Neerysche × Don Antonio *de Terwamonde*, sgr de Sart-Messire-Guillaume.
- VI. Don Joachim *de Terwamonde*, sgr de Sart-Messire-Guillaume × Marguerite *van Beringen*.
- VII. Catharina *de Terwamonde*, dame de Sart-Messire-Guillaume × Don Fabio *de Fusco*, gentilhomme napolitain, capitaine d'infanterie, puis commandant de la ville de Louvain.
- VIII. Don Alphonso *de Fusco de Mataloni*, brgm. de Louvain 1642 × Joanna *de Rolly*.
- IX. Heer Carolus-Franciscus *de Fusco de Mataloni*, sgr de Sart-Messire-Guillaume × Anna-Helena *Cupis de Camargo*.
- X. Francisca-Bernardina *de Fusco de Mataloni* × Balthazar *de Hulder*.
- XI. Petrus-Antonius-Josephus *de Hulder* dit *de Bonchant*, admis en 1751 × 1^o Catharina-Josepha *de Brie*, 2^o Joanna-Maria *Saguet* (L. 238-241).

**EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
RÉUNIS A BRUXELLES LE 13 JUIN 1973**

Admissions

En 1972 le conseil d'administration s'est favorablement prononcé sur les requêtes d'admission de cinq nouveaux membres effectifs qui, sur conclusion de notre commission des preuves, avaient dûment établi leur appartenance à l'un des sept lignages de Bruxelles.

Ces nouveaux membres s'y rattachent comme suit d'après leurs titres d'ascendance :

Serroelofs : Vicomte Louis de Ghellinck Vaernewyck, du chef d'Antoine de t'Serclaes, admis 1604.

Sweerts : Madame Luc Dugardyn, née Françoise Pètre, du chef de Cornelis van Ophem, admis 1395.

Monsieur Marc Lints, du chef du même.

Chevalier Evrard de le Vingne, du chef de J.-B. Houwaert, admis 1578.

Sleeus : Monsieur Marc Lints, prénommé, du chef de Cornelis van Diedeghem, admis 1469.

Chevalier Evrard de le Vingne, prénommé, du chef de Louis van Ursel, admis 1681.

Madame Emmanuel Delvigne, née Anne-Marie Lints, du chef de Cornelis van Diedeghem, admis en 1469.

D'autre part, le conseil d'administration a également reconnu que les membres effectifs suivants ont complémentirement établi leur ascendance dans d'autres lignages :

- Monsieur Jean de Launois, déjà reconnu descendant des lignages Sleeus, Sweerts, Steenweghs, Coudenberg, Serhuyghs, a aussi prouvé son appartenance aux Serroelofs et Roodenbeke, étant ainsi notre premier membre a pouvoir se réclamer des sept lignages de Bruxelles.
- Baron van der Rest, descendant des Steenweghs, Serhuyghs et Sweerts, a prouvé appartenir aux Sleeus, Serroelofs et Roodenbeke.
- Monsieur François Schoonjans, membre au titre du Serhuyghs, peut aussi se réclamer des lignages Serroelofs et Roodenbeke.
- Monsieur Baudouin Walckiers, outre sa descendance du Coudenberg, a établi celle du Sleeus.

Manifestations

Le baron Thierry de la Kethulle de Ryhove a fait à l'intention de nos membres l'histoire à partir du XVIII^e siècle de la constitution du domaine royal de Laeken et de son château. Documenté aux sources d'archives et illustré par de jolies projections diapositives, cet exposé très complet fut du plus vif intérêt.

Au cours de l'été, les membres firent la visite du château de Bois-Seigneur-Isaac sous la conduite du baron Snoy et d'Oppuers. Une réception très aimablement offerte chez eux par Monsieur et Madame Michel Wittock clôtura la journée de visite.

Bourse d'études Bronckhorst

Les contacts pris avec la Commission provinciale des Bourses d'études du Brabant ont permis d'obtenir que les requêtes introduites pour l'attribution de la Bourse Bronckhorst, fondée en faveur des descendants des Lignages de Bruxelles, soient à l'avenir soumises pour avis à notre Commission des preuves quant à l'exactitude des filiations lignagères produites à l'appui de ces demandes.

De même, la Commission provinciale a marqué sa satisfaction de voir notre Association allouer un complément de bourse au bénéficiaire officiel de la Bourse Bronckhorst.

Pour 1972, cette allocation donnée par l'Association fut fixée à 2.000 fr. Elle fut reconnue à Monsieur Alex Godin.

Travaux

L'ouvrage sur les registres d'admission du lignage Steenweghs a paru en 1972 dans la Collection Brabantica.

Les travaux d'analyse des registres des lignages Serroelofs et Roodenbeke sont en cours d'achèvement grâce aux soins de notre notre référendiaire, Monsieur van Parys.

Bulletin

Les numéros 49 à 52 du bulletin trimestriel « Les Lignages de Bruxelles » ont paru l'année dernière en deux livraisons doubles.

Parmi les études publiées, signalons un article original sur la représentation de blasons lignagers dans des vitraux des XV^e et XVI^e siècles, une analyse des notices traitant des lignages de Bru-

xelles parues dans la collection Brabantica et en particulier une étude intitulée « A quelle race appartenaient les Clutinc », dernière contribution à notre bulletin de Monsieur Braun de ter Meeren, présentée avec cette hardiesse dans l'hypothèse de travail avancée et cette expression directe de style qui caractérisent les écrits de notre regretté vice-président.

*
**

Au cours de l'année dernière, sont décédés Madame Coppyn et Monsieur Braun de ter Meeren, membres de l'Association.

Monsieur Braun était notre vice-président d'honneur depuis juin 1962, moment de sa démission de son mandat de vice-président effectif de notre conseil d'administration.

Il a été un des plus actifs et enthousiastes promoteurs de l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles, constituée en a.s.b.l. en 1960.

Depuis lors, il n'a ménagé ni ses peines ni son appui matériel pour soutenir la vie et le développement de notre groupement.

Sa dernière marque d'intérêt fut, nous venons de le dire, l'article envoyé peu avant son décès à notre Bulletin où il résumait l'ensemble de ses idées chères quant à la genèse du Brabant, la formation de sa noblesse et de son patriciat autochtone et le développement des lignages.

*
**

A la date de la présente assemblée, les mandats d'administrateurs du Comte t' Kint de Roodenbeke, président, et de Monsieur José Anne de Molina, venus à expiration, ont été renouvelés pour un nouveau terme statutaire.

HERALDIQUE et LIGNAGES

Répondant à l'invitation du chevalier Xavier de Ghellinck Vaernewijck, l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles participera à l'EXPOSITION HERALDIQUE qui se tiendra au

Château de Spontin
du 2 mai à la Toussaint 1974.

D'inspiration didactique cette exposition ne manquera pas d'intéresser de nombreux membres de notre association.

COTISATIONS

Il est rappelé aux membres que la cotisation annuelle est de :

- 200 frs à titre individuel
- 250 fr. pour un ménage
- 350 fr. pour une famille avec enfants mineurs
- 500 fr. pour une famille avec enfants majeurs demeurant avec les parents.

La cotisation couvre l'abonnement au Bulletin.

Les cotisations à vie sont de :

- 3.000 fr. à titre individuel
- 5.000 fr. pour un ménage.

Tous paiements de cotisations, d'abonnement, etc., se font au C.C.P. 605.17 de l'Association.

